



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quinze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Obligatoire : SPANC

La Genevraye
Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne
Nanteau-sur-Lunain
Vernou-la Celle sur Seine
Villecerf
Villemer
Ville-Saint-Jacques

M. OTLINGHAUS Pascal
M. TORRES DA COSTA Antonio – délégué
suppléant de M. MOINAUX Bernard
M. POUILLIER Édouard
M. GUIMARD Jean-François
M. PIGNOT Daniel
M. DEYSSON François
M. BEAUFRETON Franck
M. RIFAUT Pascal

Compétence Optionnelle : COLLECTE

La Genevraye

Montigny sur Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Vernou-la Celle sur Seine
Villecerf
Ville-Saint-Jacques

M. OTLINGHAUS – délégué suppléant
de M. AUDO Benoît
M. CORBEL Jean-Yves
M. LEBEAU Olivier
Mme EMBOULÉ Gerty
M. DEYSSON François
M. DUCHATEAU Francis – délégué suppléant
de M. PERADON Philippe

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

La Genevraye
Montigny sur Loing
Vernou-la Celle sur Seine
Villecerf
Ville-Saint-Jacques

Mme PÉRINI Marie-Claire
M. TORRES DA COSTA Antonio
M. DESSOGNE Daniel
M. DEYSSON François
M. DUCHATEAU Francis

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Compétence Obligatoire : SPANC

Saint-Mammès

M. GERVAIS Didier

Compétence Optionnelle : COLLECTE

Saint-Mammès

M. MALBRUNOT Pascal

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

Moret-Loing-et-Orvanne

Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

Monsieur DESSOGNE est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 octobre 2021

Le comité Syndical :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 21 octobre 2021.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Comité Syndical est informé des décisions prises depuis le dernier Comité :

- ◆ **Décision n° 2021.10.32** du 15 octobre 2021 :
Souscription d'une **ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne** et de Prévoyance Ile de France pour 2022
- ◆ **Décision n° 2021.12.35** du 3 décembre 2021 :
Signature de l'**Avenant n° 2 au MAPA/SIDASS/2019/06 – Marché de travaux pour la reconstruction de la Station de Traitement des Eaux Usées de Ville Saint Jacques** avec le groupement : SOGEA Est/GOSSIAUX/MITHIEUX/SEMERU/PAM Architecte pour un montant de 286 294,70 € HT soit 343 553,64 € TTC **portant ainsi le montant total du marché à 2 136 294,70 € HT soit 2 563 553,64 € TTC.**

Exercice 2020 – SIDASS Assainissement Collectif et Non Collectif : Rapport d'Activité du Délégué et Rapport annuel du Président sur le Prix et la Qualité du Service public

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

pour les systèmes d'assainissement collectif et pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIDASS, au titre de l'exercice 2020 :

- ◆ **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué du service public,
- ◆ **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public.

Exercice 2020 – Moret-Loing-et-Orvanne / commune déléguée de Veneux-Les Sablons - Assainissement Collectif : Rapport d'Activité du Délégué et Rapport annuel du Président sur le Prix et la Qualité du Service public

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

pour les réseaux de collecte de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons, au titre de l'exercice 2020 :

- ◆ **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué du service public,
- ◆ **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public.

Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

MANDATE la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour renseigner la base de données de l'observatoire national sur les services publics d'eau et d'assainissement.

Commande publique – procédure de passation et de publicité – adaptation des seuils

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les modalités de procédure de passation et de publicité des contrats de la commande publique ainsi que leurs avenants.

COLLECTE

Ville-Saint-Jacques : opération collective : demande de subventions

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

AUTORISE le président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne pour l'opération collective de déconnexion des eaux pluviales.

COLLECTE / TRAITEMENT

Schéma Directeur d'Assainissement : Programme global

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	11	voix	Unanimité
Présents ou représentés	11		
Votants	11		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	11		
Pour	11	voix	
Contre	0	voix	

PREND ACTE du programme global des travaux issus du Schéma Directeur d'Assainissement.

Schéma Directeur d'Assainissement : Engagement du Programme ultra prioritaire

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	11	voix	Unanimité
Présents ou représentés	11		
Votants	11		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	11		
Pour	11	voix	
Contre	0	voix	

S'ENGAGE sur la mise en œuvre du programme Ultra Prioritaire en coordination avec le SIA.

Redevance syndicale Assainissement : Part Collecte – pour les communes de : La Genevraye / Montigny sur Loing / Moret-Loing-et-Orvanne : communes déléguées d’Ecuelles, d’Episy, de Montarlot et de Moret sur Loing / Saint-Mammès / Vernou-la Celle sur Seine / Villecerf / Ville-Saint-Jacques – à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

FIXE pour les communes de : La Genevraye / Montigny sur Loing / Moret-Loing-et-Orvanne : commune déléguée d’Ecuelles, d’Episy, de Montarlot et de Moret sur Loing / Saint-Mammès / Vernou-la Celle sur Seine / Villecerf / Ville-Saint-Jacques, à compter du 1^{er} janvier 2022, le tarif de la redevance syndicale Assainissement – part Collecte.

Redevance syndicale Assainissement : Part Collecte – pour la commune de Moret-Loing-et-Orvanne : commune déléguée de Veneux-Les Sablons – à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

FIXE, pour la commune de Moret-Loing-et-Orvanne : commune déléguée de Veneux-Les Sablons, à compter du 1^{er} janvier 2022, le tarif de la redevance syndicale Assainissement – part Collecte.

Redevance syndicale Assainissement : Part Traitement – pour les communes de : La Genevraye / Montigny sur Loing / Moret-Loing-et-Orvanne : communes déléguées d’Episy et de Montarlot / Vernou-la Celle sur Seine / Villecerf / Ville-Saint-Jacques – à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	5	voix	Unanimité
Présents ou représentés	5		
Votants	5		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	5		
Pour	5	voix	
Contre	0	voix	

FIXE pour les communes de : La Genevraye / Montigny sur Loing / Moret-Loing-et-Orvanne (communes déléguées d’Episy et de Montarlot) / Vernou-la Celle sur Seine / Villecerf / Ville-Saint-Jacques, à compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif de la redevance syndicale Assainissement – part Traitement.

Création d'un poste relevant de la filière technique, du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

DECIDE la création d'un poste relevant de la filière technique – cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.

AUTORISE le Président à inscrire les dépenses correspondantes dès le prochain budget.

FINANCES

Actualisation de la PFAC « Usagers Domestiques » et « Assimilés Domestiques » – Année 2022

Le Comité Syndical - compétence Collecte, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

ENTÉRINE les nouvelles valeurs de la PFAC pour l'année 2022.

Forfait pour instruction de raccordements de chantier autre que pavillon individuel : Actualisation – Année 2022

Le Comité Syndical – compétence Collecte, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	6		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

ENTÉRINE la valeur du forfait pour l'instruction des raccordements de chantier autre que pavillon individuel pour l'année 2022.

Budget 2021 – Décision Modificative n° 1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

AUTORISE l'ensemble des modifications budgétaires présentées à l'Assemblée Délibérante.

Poursuite de l'investissement en 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022, dans les limites fixées à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

État des restes à réaliser 2021/2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	19		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

PREND ACTE de l'établissement d'un état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 pour les dépenses et recettes engagées et non soldées au 31/12/2021.

Fin de la réunion à 19 h 30.

Moret-Loing-et-Orvanne, le 20 décembre 2021



Le Président,

Francis DUCHATEAU

AFFICHAGE LE ...22/12/2021...